

Paris, le 3 août 2022

## SU-UNSA : CET ET TELETRAVAIL, CA AVANCE !

### TELETRAVAIL :

Extension du dispositif pour les salariés à temps partiel jusqu'à 60%

Tous les jours travaillés sont désormais éligibles.

Concerne désormais les salariés d'Athos et Seinergy et les métiers administratifs des DR dont l'emploi est compatible au télétravail.

Diminution du temps obligatoire sur site qui passe de 3 à 2 jours.

Possibilité d'une plus grande liberté par la création d'un forfait total des jours de télétravail (6 jours/mois)

Mise en place future d'un test télétravail pour le réseau commercial. (BDD)

Télétravail pour raison de santé

Le SU-UNSA accepte et signe les nouveaux accords sur le télétravail, site distant et le compte épargne temps.

Comme nous vous l'avons déjà expliqué, le SU-UNSA, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans la branche Caisses d'Épargne considère que les négociations ont permis des avancées par l'acceptation de certaines de nos demandes.

### SITE DISTANT :

Extension du dispositif pour les salariés à temps partiel jusqu'à 60%

Diminution du temps obligatoire sur site qui passe de 3 à 2 jours.

Le SU-UNSA restera vigilant sur la bonne application et les bonnes pratiques au sein de nos services.

### COMPTE EPARGNE TEMPS :

Diminution de l'âge de 55 ans à 53 ans pour verser de 7 à 10 jours.

Création d'un palier à 58 ans pour permettre de placer 12 jours+ jours ancienneté.

Création d'un abondement de 15 %, plafonné à 10 jours si le salarié utilise son CET pour un départ en retraite anticipé

Augmentation du nombre de jours de versement :

- -53 ans (de 100 à 200 jours).
- + 53 ans :( 200 à 300 jours).

Alimentation numéraire :

- + 53 ans : versement possible (PV, intéressement 13<sup>ème</sup> mois) de 75 % nous passons à 100%.

Elus titulaires en CSE : Pierre REUSCHLEIN, Virginie GELLENS, Alain VATEL

Elus suppléants en CSE : Arnaud NGOMA, Cécile FOURNIER, Nicolas GUILLET

✉ [syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr](mailto:syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr)

☎ 01.70.23.53.54